

Annexe 1 Conditions particulières du service de location

Relais assistants maternels de la Communauté de Communes la Veyle



Date de prise d'effet le 01/01/2018

Il est possible de consulter les catalogues de matériel et de jeux proposés en location :

- Dans chaque RAM (version papier)
- Sur le site de la CCV dans la partie RAM

Avant toute location (matériel de puériculture ou jeu) il est obligatoire de :

- remplir le règlement de fonctionnement
- remplir la fiche de location
- s'acquitter du règlement du prix de la location

1 - La location de matériel de puériculture :

Elle s'effectue uniquement au Relais Assistants Maternels situé à *Grièges*.

2 - La location de jeux :

Elle est proposée dans *chaque Relais Assistants Maternels*.

- Il existe deux catalogues de jeux différents
- Chaque relais dispose d'un catalogue qui permute à la rentrée scolaire de septembre
- Tout jeu doit être rendu dans le lieu où il a été retiré.